

DYNAMOTS

LE MAGAZINE DU SIEDS ET DE SES ENTREPRISES **23** AVRIL 2024

ACTUALITÉS / P2
SÉOLIS et GÉRÉDIS :
des nouveaux
directeurs généraux

TRANSITION ÉNERGETIQUE / P10
L'agrivoltaïsme au service
du développement
des énergies renouvelables

DOSSIER / P6

UNIS DANS L'INTÉRÊT COMMUN DE NOTRE TERRITOIRE



SIEDS | 100^{ANS}
Fédérateur d'énergies depuis 1923

Séolis
SIEDS Energies - Services

3D
ENERGIES

GÉRÉDIS
Deux-Sèvres

DEUX NOUVEAUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les Directions Générales des entreprises SÉOLIS et GÉRÉDIS se sont renouvelées. Sébastien Guindet a été nommé Directeur Général du Groupe SÉOLIS et membre du Directoire de SÉOLIS, et Jérôme Limosin lui a succédé en tant que Directeur Général à GÉRÉDIS et membre du Directoire de GÉRÉDIS.



Riche d'une expérience exercée au sein d'entreprises locales au cours de ces 20 dernières années, Sébastien Guindet connaît bien les Entreprises Locales de Distribution (ELD) comme SÉOLIS, un modèle particulier d'entreprise auquel il est très attaché.

Après 12 ans passés en Gironde à la Régie Municipale Multiservices de La Réole, puis 2 ans dans les Landes pour Gascogne Énergies Services, il exerce depuis plus de 6 ans dans les Deux-Sèvres au sein du Groupe SÉOLIS (en tant que Directeur Général Adjoint à SÉOLIS, puis en tant que Directeur Général à GÉRÉDIS).

L'humain et la sécurité

Si le collectif et la transparence sont partie intégrante de ses valeurs pour faire face aux enjeux énergétiques, il place également l'humain et la sécurité au cœur de la réussite et de la pérennité des entreprises du Groupe SÉOLIS. Dans ses nouvelles fonctions, il aura à cœur de collaborer avec les salariés du Groupe en toute proximité. Attachés à leur territoire, à leurs entreprises, aux valeurs de service public, ils œuvrent au quotidien pour donner satisfaction à nos clients par leur réactivité et leur professionnalisme.

« Fort de son ancrage territorial en tant qu'opérateur public de référence, le Groupe SÉOLIS a un rôle central à jouer dans l'accélération de la transition énergétique, au service des collectivités locales, du tissu économique et des habitants, dans un esprit de service public. La satisfaction de nos clients est primordiale et guide nos actions, tout comme le développement du territoire, dans un contexte fort de transition écologique. »

Sébastien Guindet a également été élu Président de l'association professionnelle ELE, Entreprises Locales d'Énergies, pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024, afin de défendre le modèle des entreprises locales de distribution à l'échelle nationale.



Autre nomination à la tête de GÉRÉDIS, celle de Jérôme Limosin au poste de Directeur Général.

C'est en 2001 que Jérôme Limosin a rejoint les IEG (branche des industries électriques et gazières) et plus particulièrement l'entreprise Enedis sur des fonctions de management direct d'équipes techniques (exploitation, comptage, TST...), puis sur des postes d'encadrement liés à l'exploitation, à la conduite des réseaux électriques et aux interventions chez les clients en électricité et en gaz.

Un réseau public de distribution d'électricité efficace, fiable et sécurisé

Depuis 2015, il exerce des fonctions de direction et de membre de CODIR, en qualité de Directeur Métiers puis Clientèle, avant de rejoindre GÉRÉDIS Deux-Sèvres en 2021 comme Directeur Exploitation Réseaux.

Ses 23 ans d'expérience dans le domaine de l'énergie lui permettent aujourd'hui de très bien appréhender le fonctionnement de GÉRÉDIS, et d'en porter aisément ses valeurs : engagement, transparence, expertise, proximité, collectif, responsabilité, service public.

« J'ai rejoint depuis 2021 des équipes attachées à leur entreprise et aux valeurs de service public. 200 collaborateurs pleinement engagés dans leur mission en tant que véritables professionnels et experts dans leurs domaines respectifs. Je fais de leur sécurité une priorité afin de pouvoir continuer ensemble d'assurer un réseau public de distribution d'électricité efficace, fiable et sécurisé tout en prenant en compte les enjeux liés à la transition énergétique. »

Nous leur souhaitons pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions !



Depuis mi-janvier 2024, la présidence du Directoire de SÉLIA est assurée par la personne morale de SÉOLIS représentée par Yannick Pilpay, nouveau Président du Directoire de SÉLIA. Dirigeant de trois entreprises deux-séviennes reconnues dans les domaines d'activité de travaux en énergies, fluide, couverture et isolation, Yannick Pilpay dispose d'une solide expertise aujourd'hui au bénéfice de nos entreprises. Sa vision stratégique et sa maîtrise opérationnelle sont des atouts précieux pour le Directoire de SÉLIA.



UN NOUVEAU CENTRE D'APPELS INTÉGRÉ POUR SÉOLIS

La construction du bâtiment Telkes, avenue de Paris, a permis à notre centre d'appels intégré de se moderniser. Nos conseillers téléphoniques bénéficient d'un nouvel environnement, plus fonctionnel et ergonomique pour toujours mieux conseiller les clients et assurer un service de proximité et une réactivité de chaque instant.

Qualité et proximité

Nos agents, joignables du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 sans interruption, apportent conseils et solutions pour réaliser des économies d'énergie, guider les clients dans l'adaptation de leur contrat et les orienter pour améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation ou local professionnel.

En cas de difficultés, vous pouvez compter sur leur écoute afin d'analyser la situation et trouver la solution la plus adaptée.

AVANCÉE DU DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS



Le 15 janvier dernier, GÉRÉDIS a célébré la pose

du **80 000^{ème}** compteur Linky,
soit près de **50%** de son objectif final.

Pour rappel, le déploiement se déroule jusqu'en 2026, avec 170 000 compteurs à poser sur 256 communes du département.

3 444

concentrateurs ont ainsi été posés,
soit 37,2 % du déploiement prévu.

191

réclamations liées à Linky
(hors refus), soit 0,24% des poses.

308

dépannages liés à Linky,
soit 0,38% des poses.



CONCENTRATEUR DANS UN POSTE MAÇONNÉ AU SOL

CONCENTRATEUR DANS UN COFFRET SUR POTEAU

La pose de concentrateur dans les postes électriques au sol est réalisée par nos équipes, et celle en haut des poteaux par BOUYGUES.



ZOOM SUR L'ESPACE CLIENT

6 694 créations de compte

Pour profiter pleinement de tous ses avantages, un espace client individuel et sécurisé est mis à disposition permettant d'analyser la consommation d'électricité de manière personnalisée et de faire des économies.

Pour créer un compte Linky : <https://espace-client.linkygeredis.fr/>



Quatre livrets pour mieux vous accompagner

À chaque étape d'installation du compteur Linky GÉRÉDIS, un livret associé a été conçu pour mieux accompagner les clients.



LE RÉSEAU GAZ NATUREL DE SÉOLIS POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR D'AIRVAULT

Répondre aux besoins en énergie des entreprises et des collectivités territoriales, soutenir l'activité économique et le développement du territoire sont autant de raisons qui ont conduit le SIEDS et SÉOLIS à s'engager, dès 2012, dans la construction de réseaux de gaz naturel.

UNE EXTENSION DU RÉSEAU DE 17 KM POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN GAZ NATUREL



Depuis 2023, afin de répondre à l'évolution des besoins en gaz naturel du secteur géographique d'Airvault, SÉOLIS, en tant que Gestionnaire du réseau de distribution

gaz, a initié l'extension et le renforcement du réseau gaz naturel dans le département. Les études de conception, menées depuis début 2022, ont permis de déterminer le tracé et la composition de ce nouveau réseau de distribution enterré sur environ 17 km entre les communes de Sainte-Gemme et d'Airvault.

Un tracé en domaine rural et public a été privilégié afin de limiter au maximum l'impact

sur les 4 communes concernées par les travaux de construction : Sainte-Gemme, Glénay, Boussais et Airvault.

SÉOLIS a confié, dans le cadre d'une consultation, la construction du réseau aux entreprises CANA OUEST et BOUYGUES. Les travaux, qui ont débuté en septembre 2023, devraient s'achever en avril 2024 pour une mise en gaz prévue au second semestre 2024.

INAUGURATION DE LA 1^{ÈRE} INJECTION DE BIOMÉTHANE SUR LE RÉSEAU GAZ NATUREL

Le 29 mars 2024, le SIEDS et SÉOLIS ont inauguré la 1^{ère} injection de biométhane sur le réseau gaz naturel de SÉOLIS à Airvault.



C'est en 2018 que la collaboration a commencé entre SÉOLIS et l'unité de méthanisation Meth'arcenciel pour établir une étude détaillée d'injection biogaz sur le réseau gaz naturel de SÉOLIS. Elle s'est concrétisée en 2020 par la signature d'un contrat et par le démarrage des travaux pour implanter le 1^{er} poste d'injection de biogaz de SÉOLIS. Un an de travaux aura été nécessaire avant la mise en service et l'injection des premiers m³ de biométhane en novembre 2021.

Aujourd'hui, l'unité de méthanisation de la SAS Meth'arcenciel appartenant à M. Guespin, exploitant agricole à Borcq-sur-Airvault, injecte 170 Nm³/h de biogaz dans le réseau local soit une production annuelle équivalente à l'alimentation de 1 600 foyers.

Côté SÉOLIS, il a été nécessaire d'adapter le réseau gaz naturel pour accueillir le

biogaz produit. C'est ainsi que plus de 2,6 km de réseau ont été construits afin de relier l'unité de production au réseau de distribution local.

C'est au niveau du poste d'injection que SÉOLIS contrôle la qualité du gaz à l'aide de son propre chromatographe en phase gazeuse.

Pour que le gaz puisse rentrer dans le réseau, il doit contenir au minimum 97 % de méthane :

- Si la qualité est bonne, le gaz est odorisé, mesuré et injecté dans le réseau de distribution qui fonctionne à 4-5 bars de pression.
- Si la qualité n'est pas bonne, le gaz est refusé et il revient dans les gazomètres de Meth'arcenciel.

Création d'un maillage départemental

Ce raccordement marque la volonté du SIEDS de créer un maillage départemental d'arrivée de gaz naturel pour des sites industriels mais aussi pour des producteurs. Pour SÉOLIS, à qui le SIEDS a concédé la construction et l'exploitation du réseau, il s'agit d'accompagner les porteurs de projet d'unités de méthanisation dans les Deux-Sèvres en leur facilitant l'accès au réseau tout en lui permettant d'alimenter son réseau en biogaz.

En tant qu'énergéticien local et exploitant de réseau de gaz, SÉOLIS accompagne la montée en puissance de la filière et étudie sur le département tous les projets d'injection biogaz, par le biais de sa filiale Séolis PROD, pour potentiellement participer techniquement et financièrement à ces projets.



DOSSIER

UNIS DANS L'INTÉRÊT COMMUN DE NOTRE TERRITOIRE



Claire PAULIC,
4^e Vice-Présidente du
Bureau Syndical du SIEDS,
Présidente de la commission
« Transition énergétique »
du SIEDS, et 1^{ère} adjointe
au maire de la commune
de Mauléon.

« DES PARTENARIATS QUI NOUS RENDENT PLUS FORTS »

Solidarité et accompagnement sont les maîtres-mots du SIEDS, qui, depuis 100 ans, par l'ensemble de ses aides, apporte son soutien financier aux collectivités.

La crise de l'énergie, que nous connaissons depuis 2022, nous oblige à renforcer notre accompagnement avec une véritable politique territoriale au service du département.

Nous nous sommes associés à l'État pour accroître les moyens financiers nécessaires à la rénovation des bâtiments publics.

Le SIEDS accompagne ainsi de grands projets de rénovation énergétique, comme celui du groupe scolaire Victor-Hugo à Aiffres, ou encore celui de l'école primaire d'Exireuil, que nous vous présentons dans ce dossier. Les aides SIEDS/ÉTAT permettent de participer aux travaux de rénovation qui améliorent le confort des usagers et diminuent considérablement les factures énergétiques des collectivités.

Par la signature d'une convention, le SIEDS et GÉRÉDIS ont renforcé leur coopération avec

l'Association des maires des Deux-Sèvres afin de favoriser et faciliter les échanges mutuels. Ils unissent ainsi leurs efforts afin d'être à l'écoute des besoins des collectivités territoriales, de développer des relations de proximité, de simplifier les échanges et les démarches, et de communiquer auprès des élus du territoire sur tous les sujets liés à l'énergie.

Un autre domaine, non moins important, au cœur de nos préoccupations : la prévention sécurité et l'échange d'expertise métier. C'est pour cela qu'une convention de partenariat lie le SDIS 79, GÉRÉDIS et SÉOLIS, et ce depuis plus de 4 ans. Ce partenariat a pour objectif commun d'assurer la sécurité des usagers en Deux-Sèvres et des différents intervenants lors des manœuvres.

Autre bel exemple de solidarité dans ce dossier : 26 agents GÉRÉDIS sont allés prêter main-forte aux équipes d'Enedis en Bretagne, au mois de novembre, après le passage des tempêtes Ciaran et Domingos.

Autant de partenariats et de soutiens qui montrent l'importance de travailler en collaboration dans l'intérêt du territoire.

LE SIEDS, GÉRÉDIS ET L'ADM79 UNISSENT LEURS FORCES

Le 1^{er} février dernier, Roland Motard, Président du SIEDS, Jean Redien, Président du Directoire de GÉRÉDIS et Marie-Pierre Missioux, Présidente de l'Association des maires des Deux-Sèvres (ADM79), ont signé une convention de partenariat au bénéfice du territoire. Par cette convention, ils unissent leurs forces pour former, sensibiliser et accompagner les élus du territoire.

Le SIEDS et GÉRÉDIS ont souhaité renforcer leur coopération avec l'Association des maires des Deux-Sèvres afin de favoriser et faciliter les échanges mutuels. Ce partenariat s'inscrit dans la continuité du rapprochement initié depuis 2017, avec la création du 1^{er} congrès des collectivités.

Aujourd'hui, en signant cette convention, le SIEDS, autorité concédante du service public de l'énergie, GÉRÉDIS, principal gestionnaire de réseaux de distribution en Deux-Sèvres et l'ADM79, poursuivent leurs engagements auprès des élus du territoire en unissant leurs efforts.

Objectifs : être à l'écoute des besoins des collectivités territoriales ; développer des relations de proximité ; former ; sensibiliser ; accompagner les politiques locales en matière de sécurité et de services aux administrés ; simplifier les échanges et les démarches et communiquer auprès des élus du territoire sur tous les sujets liés à l'énergie : alimentation, réseau électrique, mobilité durable, énergies renouvelables, efficacité et sobriété énergétique.



De gauche à droite : Jean Redien, Président du Directoire de GÉRÉDIS, Roland Motard, Président du SIEDS, et Marie-Pierre Missioux, Présidente de l'ADM79.

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE D'EXIREUIL : COLLABORATION ENTRE LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LE SIEDS

Le 15 janvier dernier, Le SIEDS, la Préfecture des Deux-Sèvres et la commune d'Exireuil ont organisé une visite du chantier des travaux de rénovation énergétique de l'école Beausoleil. Un projet exemplaire de rénovation énergétique notamment par la collaboration entre les services de l'État et le SIEDS pour son financement.

Ce projet de rénovation énergétique de l'école d'Exireuil s'inscrit dans la réglementation imposant aux collectivités une réduction des consommations d'énergie. Cette réhabilitation globale (système de chauffage, isolation des combles, remplacement des menuiseries extérieures...) s'ancre dans la volonté de sobriété et de transition énergétique avec pour objectif une baisse d'au moins 60 % de la consommation d'énergie dès 2024.

Cette opération globale et exemplaire répond à un triple objectif : réaliser des économies d'énergie, offrir un meilleur outil de travail aux élèves et au personnel et améliorer la qualité de l'air et le confort des utilisateurs.

Dans la réalisation de cette opération, estimée à 273 977 € HT, la commune bénéficie d'une aide financière à hauteur de 80 % (soit 219 181 € HT) : 75 617 € de l'État via la subvention DETR ; 61 371 € de l'État via le Fonds Vert ; 82 193 € du SIEDS



Emmanuelle Dubée, Préfète des Deux-Sèvres, Claire Paulic, Vice-Présidente du SIEDS et Jérôme Billerot, Maire d'Exireuil, de passage dans une classe lors de la visite de chantier.

via son programme Rénovation Énergétique SIEDS/État. En complément, et après avoir réalisé les travaux, la collectivité pourra bénéficier de 9 211 € de CEE générés.

Une coopération novatrice entre les services de l'État et le SIEDS

Le SIEDS et la Préfecture des Deux-Sèvres ont souhaité s'associer pour coordonner leurs dispositifs de soutien financier : une coopération novatrice en France entre un syndicat d'énergie et l'État. Le principe : quand une aide de l'État (Fonds Vert ou DETR) est octroyée, celle du SIEDS est attribuée automatiquement.

L'objectif de ce partenariat est triple :
- Élargir au plus grand nombre l'attribution des aides.
- Permettre aux collectivités d'en maximiser le montant.
- Faciliter l'instruction des demandes de subvention : avec un dépôt unique des pièces constitutives du dossier via la plateforme demarches-simplifiees.fr

En 2023, une enveloppe de 4 500 000 € avait été budgétée par le SIEDS pour financer ce type de projets. Elle sera de 5 000 000 € pour l'année 2024.

UN PARTENARIAT GÉRÉDIS / SÉOLIS / SDIS 79 POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES INTERVENANTS

La prévention sécurité et l'échange d'expertise métiers sont au cœur de nos préoccupations. C'est en ce sens qu'une convention de partenariat entre le SDIS 79, GÉRÉDIS et SÉOLIS est signée et reconduite depuis plus de 4 ans avec pour objectif commun d'assurer la sécurité des usagers et des différents intervenants lors des manœuvres.

GÉRÉDIS organise régulièrement des stages et des exercices de formation sur son site de Parthenay ou sur celui du SDIS 79, d'une part dans le cadre de ses missions de gestionnaire du réseau de distribution d'énergie électrique, d'autre part en qualité d'exploitant gazier pour le compte du gestionnaire du réseau public de distribution de gaz SÉOLIS.

Deux plateformes d'exercices sont à disposition au SDIS 79 :

1. La plateforme d'exercices gaz pour réaliser des mises en situation réelles sur des fuites de gaz en fouille, sur torchère et sur coffret.
2. La plateforme d'exercices électricité pour s'entraîner sur des installations électriques basse tension et haute tension. Elle comprend un panel représentatif des ouvrages et installations de réseau de distribution électrique (postes, pylônes, réseau BT/HTA, coffrets).

NB : Les installations ne sont pas alimentées ni exploitées et donc hors tension.



CAS PRATIQUE : RETOUR SUR L'EXERCICE PROCÉDURE GAZ RENFORCÉE (PGR) DU 8 FÉVRIER 2024



L'exercice a été mené dans une démarche pédagogique et dans le but d'avoir un retour d'expérience permettant de faire progresser nos procédures en termes d'urgences gaz sur le réseau gaz naturel.

Les objectifs

- Tester le fonctionnement de l'ensemble de la chaîne de dépannage lors d'une intervention PGR.
- Vérifier les délais et le comportement des agents, notamment pour la prise de décision.

Le scénario

Un engin de terrassement vient d'accrocher une canalisation de gaz à proximité d'un poste de détente réseau MPC/MPB et de plusieurs robinets de réseau. Il y a eu

un très fort bruit, des projections et une forte odeur de gaz.

NB : les agents de terrain, chef d'exploitation et cadre d'astreinte, n'étaient pas du tout informés de la simulation.

Conclusion

L'exercice, apprécié par l'ensemble des acteurs, est à renouveler pour maintenir et améliorer nos procédures et nos attitudes face à une situation d'urgence.



Maxime LOY, Agent Intervention de Sécurité (IS) Gaz Sud

Maxime a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2019. Sa première astreinte gaz a débuté le 8 février 2024 à 8h, le jour même de l'exercice.

Quel fut ton ressenti par rapport à cet exercice ? :

« Cette première expérience était impressionnante, par la rapidité d'intervention et surtout, elle a mis en lumière la cohésion des équipes et la bonne communication entre les différents intervenants.

Cet exercice m'a permis, étant récemment formé à l'école de gaz, de mettre en application ce que j'ai appris lors de ma formation et de gagner en confiance. »

INFO DE DERNIÈRE MINUTE

De l'exercice à une situation réelle

Le 15 mars dernier, une Procédure Gaz Renforcée a été déclenchée lors d'un accrochage sur une canalisation au cours de travaux réalisés sur notre réseau alimentant un industriel à Airvault.

Avec une intervention rapide du SDIS 79 et de nos équipes, les agents d'astreinte ont pu stopper la fuite, par des manœuvres de sécurité adaptées, et réparer la canalisation pour rétablir dans la journée l'alimentation en gaz.

La gestion exemplaire de ce premier événement gaz de grande ampleur conforte notre positionnement en tant que gestionnaire de réseau gaz et montre notre capacité à gérer ce genre d'incident en toute sécurité.

LA MOBILISATION DES AGENTS GÉRÉDIS FACE AUX DEUX PREMIÈRES TEMPÊTES AUTOMNALES

LES TEMPÊTES CIARAN ET DOMINGOS

Le département des Deux-Sèvres a été frappé par deux tempêtes dans la même semaine, début novembre 2023, CIARAN et DOMINGOS, occasionnant de nombreuses coupures d'électricité. Notre département étant placé en vigilance orange par Météo France, nous avons pu déclencher le plan ADEL* et ainsi anticiper la mobilisation des renforts au sein de toutes les directions

de GÉRÉDIS, des services supports de SÉOLIS et de nos entreprises partenaires travaux et élagage.

1 000 foyers ont été privés d'électricité au plus fort de la tempête CIARAN et 5 000 lors de la tempête DOMINGOS. Dès le lendemain, l'électricité était rétablie dans la plupart des foyers. Ces délais de rétablissement sont le fruit de la mobilisation

forte de tous pour mettre en valeur un service public de la distribution d'électricité extrêmement réactif et efficace en Deux-Sèvres. C'est aussi le résultat de nos efforts quotidiens et de longue date pour investir fortement sur le réseau et ainsi le rendre plus robuste et résilient face aux aléas climatiques.

**(Aide aux Dépannages en Électricité)*

LA POLYVALENCE DE GÉRÉDIS EN RENFORT D'ENEDIS

Face à l'ampleur des dégâts en Bretagne (8 000 clients étaient toujours privés d'électricité 10 jours après le passage de la tempête), Enedis a sollicité, exceptionnellement auprès des Entreprises Locales de Distribution (ELD), un renfort humain et matériel pour des travaux de réparation sur les réseaux basse tension. GÉRÉDIS a répondu positivement à cette sollicitation pour venir renforcer les équipes de la FIRE (Force d'Intervention Rapide d'Électricité) déjà présentes en Bretagne.

Une FIRE ELD a ainsi été mise en place dès le lundi 13 novembre, avec 26 agents issus de différentes ELD (GÉRÉDIS/SRD/Bazas/La Réole/GES Aire sur l'Adour/ESL Lannemazan). Côté GÉRÉDIS, ce sont 4 équipes de 12 agents qui ont quitté le département des Deux-Sèvres, en direction du Morbihan, avec 4 fourgons et 2 nacelles.

Cette demande de renfort est un évènement rare pour une ELD telle que la nôtre. La forte mobilisation de tous illustre de nouveau les valeurs de solidarité et d'entraide que nous partageons pour un service public de qualité et démontre le professionnalisme de nos équipes lors d'un évènement climatique majeur.



L'équipe GÉRÉDIS en renfort des FIRE en Bretagne.

Sacha Girard,
Responsable Santé
Prévention Sécurité (SPS)



« Une expérience enrichissante, une vie de plusieurs mois d'exploitation concentrée en une semaine. »

Yohan Bosseboeuf,
Agent Technique
d'Exploitation



« La joie d'aller aider et l'envie de découvrir un nouveau réseau. »

Jeudi 16 novembre
EFFICACITÉ

L'organisation est maintenant bien rodée. Après le brief sécurité quotidien, nos équipes ont été réparties durant les deux derniers jours sur les communes de Pontaven, Quimperlé, Trégunc et Riec pour des interventions sur les réseaux et les branchements, en chantiers partagés avec Enedis Picardie et la SICAE de l'Aisne.



Mardi 14 novembre
SOLIDARITÉ

Sur le terrain, les équipes reçoivent leurs premières opérations sur le réseau BT en zone rurale. Ils traiteront 14 pannes dans le Morbihan.



Mercredi 15 novembre
POLYVALENCE

Changement de programme pour nos équipes :
- 2 équipes rejoignent les équipes Enedis Picardie pour intervenir dans le Finistère
- 2 équipes restent sur Lorient pour continuer d'intervenir dans le Morbihan.



Vendredi 17 novembre
PROFESSIONNALISME

Et pour finir la semaine en beauté, une intervention forte en émotions sur un gros chantier sur le réseau basse tension :
- ascension de 4 poteaux
- réparation de plusieurs portées de fils nus à terre, avec la présence de plusieurs arbres couchés sur le sol
- reprises de branchements arrachés.

MERCI À TOUS

Le Groupe SIEDS est très fier de ses agents qui ont fait preuve d'une belle solidarité face à cette situation exceptionnelle. L'esprit de partage entre les Gestionnaires de Réseaux de Distribution aura marqué cette expérience inédite dont nos équipes se souviendront.



LE GROUPE SIEDS, UN MODÈLE ENGAGÉ EN FAVEUR DU TERRITOIRE

Du mardi 3 octobre au lundi 16 octobre 2023, le SIEDS a organisé ses Assemblées Générales territorialisées. Les entreprises du Groupe SIEDS sont allées à la rencontre des élus au sein des huit intercommunalités.

Ces demi-journées ont permis aux interlocuteurs de faire un retour sur 100 ans d'histoire du SIEDS et de projeter le Groupe dans l'avenir.

Depuis 1923, le SIEDS a été un outil remarquable de solidarité entre les communes des Deux-Sèvres.

Pendant ce siècle d'existence, il a vécu une grande aventure humaine. Il a su s'adapter aux époques et aux nombreuses évolutions législatives qui ont émaillé l'histoire de l'électricité en France et dans le cadre européen.

De la construction du réseau électrique à la transition énergétique, il a toujours eu la volonté de s'adapter en permanence pour servir au mieux les élus et le territoire.

RENFORCER LES LIENS AVEC LE TERRITOIRE

Aujourd'hui, dans un contexte de changement climatique et d'épuisement des énergies fossiles, le constat a été fait sur la nécessité de renforcer les liens avec le territoire.

C'est ensemble, le SIEDS et ses entreprises, les communes et les intercommunalités, que cette crise de l'énergie pourra être mieux traversée, et que sera réussie la transition énergétique.

Au cours de ces huit assemblées, le Groupe SIEDS a démontré que les collectivités adhérentes peuvent compter sur sa capacité d'innovation dans un paysage énergétique qui, de mutations en crises, promet d'être en évolution perpétuelle.

Le Groupe SIEDS est parfaitement équipé pour produire sa propre électricité, nouer de nouveaux partenariats régionaux et nationaux, guider ses adhérents et, plus

largement, accompagner la population des Deux-Sèvres vers une plus grande sobriété énergétique.

Le Groupe est prêt à prendre part aux grandes innovations et évolutions de notre XXI^{ème} siècle : réseaux intelligents, mix énergétique, nouvelles mobilités, électricité verte, biogaz, hydrogène.

Perpétuant l'esprit d'un modèle centenaire (solidarité sur tout le département, qualité de service, écoute, appui et conseils aux collectivités), le Groupe SIEDS s'affirme comme un acteur local et départemental majeur, fier de son histoire, parfaitement intégré dans le paysage de l'énergie nationale.

ZOOM SUR LIVRE 100 ANS D'ÉLECTRICITÉ DANS LES CAMPAGNES

À l'occasion de son centenaire, le SIEDS a édité un livre qui relate cent ans d'histoire et d'actions. L'histoire du SIEDS, c'est celle de l'électrification du département. Des premiers réseaux à la consommation de masse, de la libéralisation du marché aux énergies renouvelables, et toujours au service de l'intérêt général.

Un exemplaire a été remis à chaque commune du département ainsi qu'à tous les agents du Groupe SIEDS et acteurs institutionnels.



VERBIA, UNE EXPÉRIMENTATION PHOTOVOLTAÏQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Mis en service à l'été 2023, le projet VERBIA, pour VERTical – Biface – Agricole, projet agrivoltaïque innovant de configuration verticale, vise à démontrer la compatibilité d'une activité agricole avec le développement d'une production électrique.



Lancé en avril 2020 par Séolis PROD, Actif Solaire et SOG SOLAR, ce projet commun d'agrivoltaïsme avait pour objectif de construire un démonstrateur de 188kWc à Bressuire (79). Dix ingénieurs ont travaillé sur le montage d'un dossier pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Agri-Solaire » de la région Nouvelle-Aquitaine, avec un projet baptisé VERBIA.

Le partage des responsabilités a été le suivant :

- ACTIF SOLAIRE (79) pour la coordination et le suivi de la conception de la structure porteuse des panneaux.
- SOG SOLAR (85) pour la conception hors structure et la modélisation énergétique.
- Séolis PROD (79) pour la maîtrise d'ouvrage du prototype, qui sera construit sur un de ses terrains à Bressuire, exploité par un agriculteur en reconversion bio.

Le Consortium a mené le projet du démonstrateur en concertation avec les institutions locales : Communauté de communes, Chambre d'Agriculture... Les travaux ont démarré fin 2022 pour une mise en service du parc à l'été 2023.

Concept et avantages du projet VERBIA

L'objectif est de maximiser la surface utilisable par l'activité agricole, en diminuant au maximum l'emprise au sol des structures

portant les modules photovoltaïques.

Cette configuration verticale, par rapport à une configuration inclinée, présente plusieurs avantages :

- Facilitation du passage des engins agricoles.
- Limitation des effets sur la lumière reçue par les plantes. Toutes les zones du parc ont la possibilité d'être ensoleillées à un moment de la journée et peuvent donc également bénéficier des précipitations.
- Simplicité du montage due à la faible quantité de pièces différentes.
- Qualité de l'intégration paysagère : cette solution suit la topographie des terrains plutôt que de faire des marches d'escaliers.
- Élargissement de la courbe de production.

Un fonctionnement innovant

L'utilisation de modules bifaciaux avec cette configuration verticale rend ce projet innovant. Ils produisent de l'électricité lorsque leur face arrière est éclairée, car celle-ci est recouverte d'une plaque en verre transparente plutôt que d'un isolant opaque.

L'installation d'une structure photovoltaïque de 3,50 m de haut en plein champ constitue toutefois un défi, à commencer par sa résistance aux vents de plus de 128 km/h.

Une courbe de production élargie

Les rangées de modules verticaux bifaciaux sont orientées est-ouest. Les faces orientées à l'est profitent ainsi de l'irradiation solaire tôt le matin, au lever



du soleil, et idem le soir pour les faces orientées à l'ouest. Comparativement à des centrales photovoltaïques classiques qui ont des pointes de puissance en milieu de journée, le profil de production attendu est plus large, avec une production plus précoce le matin et plus tardive le soir, ce qui correspond également aux périodes où la consommation est la plus importante.

Cette combinaison verticale-bifaciale doit également permettre d'optimiser l'exploitation de la lumière hivernale.

Le défi du couplage démonstrateur/activité agricole

Deux zones ont été définies sur le site : une zone où les modules sont implantés comme décrit précédemment, et une zone témoin. La même activité agricole (prairie et pâturage) est effectuée sur les deux parties du site, ce qui permet de comparer les rendements agricoles et d'attester de la qualité de ce couplage sur plusieurs années.

Le projet a été élaboré dès la phase de définition initiale avec la participation active de l'agriculteur qui sera aussi associé au retour d'expérience afin de dégager les points forts et axes d'amélioration.

L'espacement des rangées, orientées du sud au nord, a été dimensionné sur mesure en fonction des caractéristiques des engins agricoles utilisés par l'exploitant.

Rendez-vous dans deux ans pour les premiers retours expérimentaux !

À SAVOIR

Le parc profite aussi de l'effet albédo du sol

L'albédo est le pouvoir réfléchissant de l'énergie provenant du soleil sur de la matière présente sur la Terre. Dans le cas de culture, l'effet albédo est relativement important par rapport à des surfaces artificialisées ou bétonnées.



LE SIGIL ET LA DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION

Promulguée en mars 2023, la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (loi APER) fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux pour l'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

Grâce à la loi APER, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

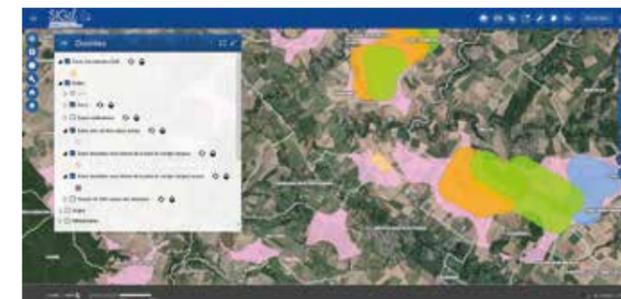
Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Tous les territoires pourront ainsi personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors.

SIGil, une application pour accompagner les collectivités

Les élus locaux ont ainsi été invités, le 1^{er} juillet dernier et jusqu'au 31 mars 2024, à proposer leurs zones d'accélération (le calendrier initial de fin 2023 a été prolongé jusqu'à fin mars 2024). Au-delà de ce délai, ils ont toujours la possibilité de communiquer des zones à l'État, au fil de l'eau, en concertation avec le référent préfectoral.

Afin d'accompagner les collectivités dans cette démarche, le SIEDS a développé dans l'application SIGil, un profil « Atlas EnR » qui permet de :

- Visualiser dans un seul outil l'ensemble des données nationales, régionales et locales.
- Dessiner ou modifier les zones d'accélération des Energies



Renouvelables par filière de production énergétique.

- Faciliter la concertation dans les territoires en lien avec l'intercommunalité.

Une « fiche astuce » spécifique a été créée et envoyée par mail aux communes et intercommunalités les informant de la mise à disposition de ce nouvel outil sur l'application SIGil'carto.

Les modalités d'utilisation sont sur le site internet du SIEDS : <https://www.sieds.fr/information-geographique/zones-dacceleration>.



Si besoin, les techniciens SIGil sont à votre disposition pour vous accompagner pour la saisie des zones.

RÉFORME DU RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

Appliquée suite à la «Loi APER» du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, l'ordonnance vise à modifier le code de l'énergie, avec plusieurs objectifs :

- Améliorer la lisibilité des raccordements des installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.
- Clarifier les modalités de prise en charge des coûts de raccordement au réseau public.
- Adapter le cadre applicable des schémas de raccordement dans les zones non interconnectées (ZNI) à la France métropolitaine continentale.

Les modifications apportées sur les coûts du raccordement depuis le 10 septembre 2023 :

- Suppression de la contribution des collectivités en charge de l'urbanisme (CCU) : **l'intégralité de la contribution est désormais à la charge du demandeur du raccordement.**

- Répartition du coût du raccordement (extension uniquement) : une partie du coût de l'extension est couverte par le TURPE à hauteur de 40 %. Sauf exceptions :

- 60 %, lorsque le raccordement concerne une installation de production d'électricité d'origine renouvelable raccordée au réseau public de distribution et ayant une puissance inférieure à 500 kW.
- 80 %, lorsque les travaux de renforcement sont rendus nécessaires par les évolutions des besoins de consommateurs raccordés en basse tension pour des puissances inférieures ou égales à 36 kVA et qu'ils concourent à l'atteinte des objectifs de la politique énergétique.
- 100 %, lorsque le raccordement consiste en un renforcement du réseau de distribution et est un raccordement en basse tension du consommateur final effectué par le gestionnaire du réseau de distribution.

La suppression, le 10 septembre 2023, de la contribution mise à la charge des collectivités en charge de l'urbanisme (CCU), au titre des extensions situées hors terrain d'assiette du demandeur, a laissé un vide juridique.

Dans la mesure où les nouvelles dispositions issues de l'ordonnance n°2023-816 du 23 août 2023 portant réforme des raccordements ne sont entrées en vigueur que le 10 novembre 2023, le Comité Syndical du SIEDS accepte de financer les demandes de raccordement accordées par les autorisations d'urbanisme entre le 10 septembre et le 10 novembre.

CRISE ÉNERGÉTIQUE, LES AIDES ACCORDÉES AUX ENTREPRISE ET COLLECTIVITÉS

LES AIDES GOUVERNEMENTALES 2024

En janvier 2023, des dispositifs d'aides aux collectivités et entreprises avaient été mis en place par le gouvernement : l'amortisseur électricité, le sur-amortisseur et l'extension du bouclier tarifaire classique, entre autres. Si le bouclier tarifaire et son extension ont été supprimés en février 2024, voici quelques mises à jour des conditions d'éligibilité à l'amortisseur électricité et au sur-amortisseur.

→ Poursuite de l'amortisseur électricité en 2024

L'amortisseur électricité a été mis en place le 1^{er} janvier 2023 pour protéger les entreprises et les collectivités contre la hausse des prix de l'énergie. Il est reconduit depuis le 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

L'amortisseur électricité s'applique pour les contrats signés avant le 30 juin (exclu) >250€/MWh HT hors acheminement (contre 180€/MWh en 2023) sur 75% des volumes d'électricité consommés.

→ Le sur-amortisseur

Le sur-amortisseur vient compléter ce dispositif pour les contrats dont le prix moyen de l'électricité est > 230€/MWh HT hors acheminement. Il permet de réduire, sur la totalité des volumes d'électricité consommée, le prix annuel moyen de l'électricité à 230 €/MWh.

→ Les nouvelles conditions pour en bénéficier :

Amortisseur

PME

-250 employés et -43 M€ de CA

COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS

+10 employés et +2 M€ de CA

Prix énergie moyen annuel

>250€/MWh/HT/hors acheminement

Sur-amortisseur

TPE

-10 employés et -2 M€ de CA

Prix énergie moyen annuel

> 230€/MWh HT hors acheminement/
Contrat signé avant le 30/06/2023 (exclu)
et en vigueur en 2024

LES AIDES SÉLIA

→ Le reversement CP1

Les années 2022 et 2023 ont été caractérisées par une crise majeure se traduisant par une hausse historique des prix de l'électricité sur les marchés européens de l'énergie.

Cette situation de crise a exposé les fournisseurs d'énergie à un niveau de risques sans précédent, nécessitant de souscrire, sur le marché, les couvertures suffisantes pour leurs clients. Dans ce contexte, SÉLIA a géré de manière volontairement prudente les risques afférents à son portefeuille. Sa diligence dans la gestion des volumes correspondants et la précision de ses prévisions lui permettent de bénéficier, de la part de l'État, sauf évolution réglementaire, d'une bonification exceptionnelle liée au dispositif régissant l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique). C'est ce qu'on appelle le CP1 (Complément de Prix).

SÉLIA a alors décidé de reverser cette somme pour aider les clients qui avaient souscrit un contrat de fourniture dans des conditions de marché exceptionnelles :

- 13 millions d'euros reversés
- 534 clients et 3 275 sites indemnisés au titre de l'année 2022, soit 20 % des clients du portefeuille de SÉLIA
- 75% des clients aidés par SÉLIA sont des acheteurs publics (marché du SIEDS)

→ Le lissage de prix

Afin de continuer à accompagner au mieux ses clients face à l'envolée des prix, SÉLIA a proposé en 2023 des contrats avec un prix moyen lissé sur deux ans afin de permettre aux clients d'être moins impactés par des coûts qui pourraient varier d'une année sur l'autre. C'est donc SÉLIA qui assume financièrement les fluctuations de prix.



Clients résidentiels : Les aides pour réduire sa consommation d'énergie

SÉOLIS fait le choix d'être aux côtés de ses clients en finançant en partie leurs travaux d'isolation ou de remplacement de leur chaudière*. Ces aides, jusqu'à 5 000 €, s'inscrivent dans le dispositif gouvernemental des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Elles s'adressent aux ménages propriétaires d'une maison individuelle (construite depuis plus de 2 ans) ou aux locataires (avec accord du propriétaire), sans condition de ressources. Elles concernent :

- Le remplacement d'une chaudière à énergie fossile (fuel, gaz, charbon) par une installation d'origine renouvelable (pompe à chaleur, système solaire combiné, chaudière biomasse, appareil indépendant de chauffage au bois).
- L'isolation des combles et des planchers, l'isolation des murs.



Dépliants accessibles sur le site internet de SÉOLIS rubrique Particulier > Economies d'énergie > Spécial chauffage ou Spécial isolation



* Les travaux doivent être réalisés par des professionnels partenaires de SÉOLIS qualifiés RGE (Reconnus Garants de l'Environnement).